

Réflexion et méditation proposée par Mgr Pascal Wintzer pour le mardi 21 avril 2020

La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme ; et personne ne disait que ses biens lui appartenait en propre, mais ils avaient tout en commun. C'est avec une grande puissance que les Apôtres rendaient témoignage de la résurrection du Seigneur Jésus, et une grâce abondante reposait sur eux tous. Actes 4, 32-33.

Les premiers chapitres du livre des Actes sont ponctués de quelques passages qu'il est coutume de désigner comme des « sommaires ». Nous en avons aussi un exemple dans la 1^{ère} lecture de ce dimanche. Ces versets décrivent la vie de la première communauté chrétienne à Jérusalem, les points qui structurent sa vie.

Ce mardi, ce « sommaire » développe un de ces points : la mise en commun, le partage des biens ; il met en particulier la lumière sur le geste de Joseph, appelé aussi Barnabé : *Il y avait un lévite originaire de Chypre, Joseph, surnommé Barnabé par les Apôtres, ce qui se traduit : « homme du réconfort ». Il vendit un champ qu'il possédait et en apporta l'argent qu'il déposa aux pieds des Apôtres. Actes 4, 36-37.*

Bien entendu, il ne s'agit pas de mettre en cause l'exemple de vie de ces premiers chrétiens, cependant il convient de bien saisir la portée de ces sommaires. Saint Luc en parseme son texte dans la finalité d'exhorter ceux à qui ils s'adressent, qui ne sont plus de la génération apostolique, à mettre leurs pas et leurs pratiques dans ceux de cette première communauté, exemplaire, certainement par ce qu'elle pratique mais aussi parce qu'elle demeure la référence pour tous les disciples du Christ jusqu'à nous aujourd'hui.

L'histoire montrera que, lorsqu'il s'agira de réformer l'Eglise, pour plus de vérité, d'authenticité, les réformateurs, qu'ils soient fondateurs d'Ordres religieux, théologiens, Pères conciliaires, reviendront toujours à la communauté apostolique et à ce qu'expriment les sommaires des actes.

Il s'agit donc de les recevoir comme exprimant des appels plus que comme la description d'une communauté qui aurait été en tout point parfaite. Surtout, il n'a jamais existé et il n'existera jamais de communauté chrétienne parfaite. Lorsqu'une communauté a estimé qu'elle l'était, elle est inmanquablement tombée dans de graves dérives, on les qualifierait aujourd'hui de sectaires. L'actualité montre trop d'exemples récents de tels groupes, souvent sous l'autorité d'un fondateur ou d'une fondatrice qui s'estimait seul apte à réformer l'Eglise ou à incarner l'authenticité de l'Évangile.

Il est dommage que la liturgie ne fasse pas entendre le passage qui suit immédiatement celui de ce jour. En effet, demain nous lirons les versets 17 à 26 du chapitre 5, omettant les versets 1 à 16 du même chapitre : ils montrent que si Joseph-Barnabé a partagé ses biens, d'autres disciples n'en ont pas fait autant, il s'agit d'Ananie et de Saphire. Tout n'était donc pas si idéal dans cette première communauté, et il en sera toujours ainsi.

Le livre des Actes ne tombe pas dans le piège de l'idéalisme ; ses sommaires, dont ces versets qui encouragent le partage des biens, se veulent des appels ; ils indiquent une direction vers laquelle il faut tendre, sachant que ce qui importe c'est de se mettre en chemin. Il ne s'agit dès lors ni de minimiser l'exigence évangélique ni de la réduire à des mots d'ordre en dehors de l'observation intégrale desquels nous serions des infidèles ou de piètres disciples. La seule exigence qui ne peut être modérée, c'est le vœu de se convertir.

[Lien vers le site de l'AELF qui donne les textes bibliques du jour.](#)